

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

l'An deux mille vingt-six,
le 21 mars 2026 à 10h30,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvian BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, M Florent OLLIER, Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNER, Mme Laure ESNEE, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSENAT-BORIE, M Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL.

Absents : M Jean LOUIS POINAS (procuration à Mme Aline GUYONNAUD)

Mme Agnès HERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026 - 23

OBJET : Commission des finances et liste des comités consultatifs

Il est proposé au conseil municipal de constituer la commission finances constituée du Maire, des 5 adjoints et d'un membre de l'opposition.

La liste nouveau souffle propose la candidature de M Pierre MATHON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la composition de la commission des finances composée de M le Maire, Aline GUYONNAUD, Cyril GILLES, Brigitte BRUGNON, Sylvian BELIN, Agnès HERNANDEZ, Pierre MATHON

- Monsieur le Maire propose également de créer des comités consultatifs qui comprennent des membres de la société civile, hors conseil et des membres du conseil municipal sur les thèmes suivants :

- Cuisine centrale, restauration, circuits courts
- Communication
- Travaux, voirie et chemins
- Culture, festivités
- Santé
- Sport
- Tourisme, foire et marché, domaine public, commerce
- Vie scolaire, centre de loisirs, club ado
- Fleurissement, propreté embellissement
- Environnement forêt

Pour les comités consultatifs, Monsieur le Maire propose une concertation sur les désignations et invite également la liste d'opposition à proposer des noms dans le cadre de la représentation

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260321-21032026_23-DE
Reçu le 25/03/2026

proportionnelle.

Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.*

**La secrétaire de séance,
Mme Agnès HERNANDEZ**



**Le Maire,
M. Edouard CHAULET**

